

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE



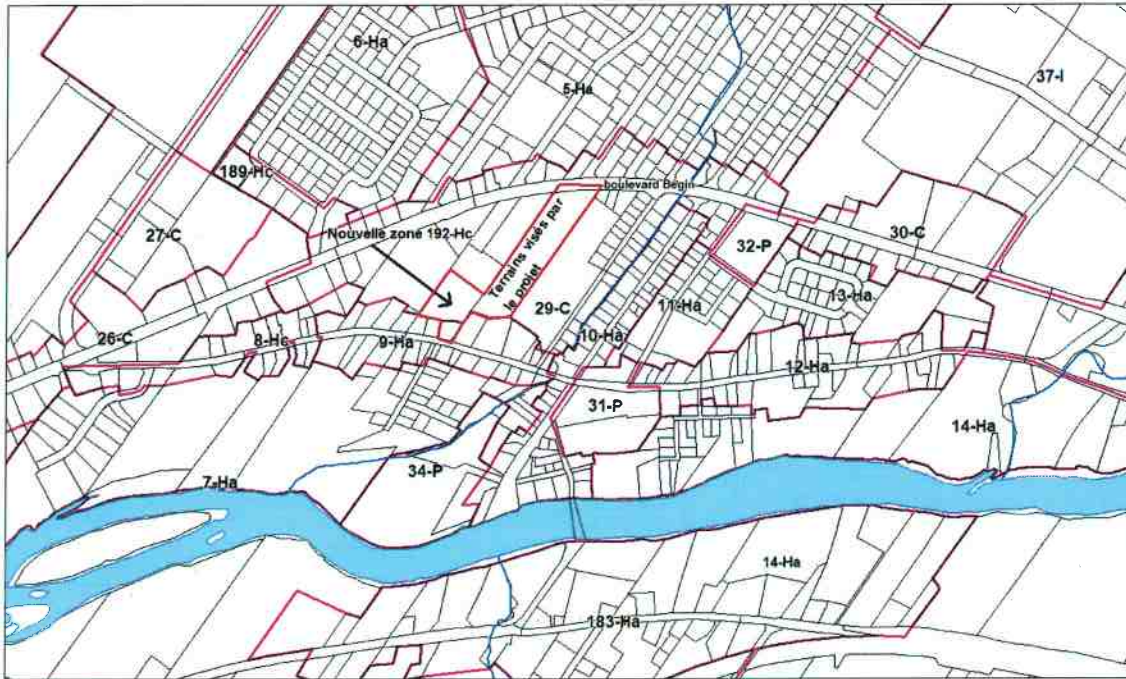
**AVIS PUBLIC**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-736 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2022-720 AFIN DE CRÉER LA ZONE 192-HC**


**AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT CI-HAUT MENTIONNÉ.**

**AVIS PUBLIC, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :**

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 septembre 2023, le Conseil municipal de Sainte-Claire a adopté le premier projet de règlement numéro 2023-736 intitulé : « **Premier projet de règlement numéro 2023-736 modifiant le règlement de zonage numéro 2022-720 afin de créer la zone 192-Hc** ». Ledit règlement a pour objectif de créer la nouvelle zone 192-Hc à même une partie des zones 9-Ha et 29-C, soit sur les lots 3 713 540, 3713 534 et 3 713 535, et ce, tel qu'illustré par la carte ci-dessous.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 17 octobre 2023 à 16 h 30, dans la salle des délibérations du Conseil au 135 rue Principale, à Sainte-Claire, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).
3. Que lors de cette assemblée, le projet de règlement y sera présenté et les citoyens pourront se faire entendre à cet effet. Ledit projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, sis au 135 rue Principale, aux heures normales d'ouverture.
4. Qu'au cours de cette rencontre publique, la mairesse expliquera ledit projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
5. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.




DONNÉ À SAINTE-CLAIRE, CE 6 SEPTEMBRE 2023.

  
Le directeur général/greffier-trésorier adjoint  
Simon Roy, DMA, OMBE

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis à bureau municipal le 6 septembre 2023 et à l'Église le 6 septembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6<sup>e</sup> jour de septembre 2023.

  
Le directeur général/greffier-trésorier adjoint  
Simon Roy, DMA, OMBE